

La loi d'Allah va enfin dominer la France



Au Nom d'Allah Le Clément, Le Miséricordieux,

Chers frères et sœurs,

J'ai présidé, il y a quelques jours à peine, une réunion du Collectif des associations de femmes françaises en niqab (Caffen), bien entendu sous l'étroite (quoique affectueuse) surveillance de nos maris, frères et tuteurs. En analysant l'actualité française récente, nous avons observé avec plaisir les progrès de notre djihad qui commence, dans ce pays, à imposer efficacement la charia – la loi d'Allah.

En mars dernier, je vous annonçais que, grâce au Coronavirus envoyé par Allah le Très-Haut contre les mécréants, les kouffars français allaient devoir se soumettre à des mesures

coercitives décidées par leurs dirigeants, se préparant ainsi à la domination par l'islam qui leur est destinée, Inch'Allah (1). Vous pouvez constater aujourd'hui à quel point j'avais raison : dans leur grande majorité, ces Français décadents portent le masque partout, tant a été efficace le travail de propagande des médias aux ordres du gouvernement ; la méthode est au point, il n'y aura plus qu'à imposer de la même façon, le moment venu, les tenues islamiques conformes à la pudeur. D'ailleurs, mes co-épouses et moi-même portons maintenant le niqab dans la rue sous le nez des flics qui ne disent plus rien... puisqu'avec les masques, la loi de 2010 n'est plus applicable !

Dans les quartiers dits « hors la loi » (où règne déjà, en réalité la loi d'Allah), nous ne nous préoccupons guère de ces « gestes barrières » qui sont inutiles car notre foi nous protège, Inch'Allah. De toutes façons, nous ne risquons aucune amende car, depuis quelques temps, les keufs n'osent plus venir se promener chez nous : nos jeunes, en ayant eu assez d'être dérangés dans leurs activités, ont mis en œuvre ce que nous appelons le djihad défensif – ça s'est révélé très efficace, plus d'un sale flic s'étant retrouvé à l'hôpital... Nos jeunes ont même tendance à considérer maintenant que tout commissariat de police dans nos quartiers, ou même à proximité, est en soi une provocation, ce qui fait que, lorsqu'ils attaquent un commissariat (ce qu'ils font de plus en plus souvent), c'est toujours du djihad défensif !

Enfin, vendredi dernier après la prière, mon mari est revenu de la mosquée avec une excellente nouvelle : un de nos frères d'origine tchéchène, Abdullakh Abouyezidovitch Anzorov, venait d'exécuter et de décapiter proprement un chien d'infidèle qui avait commis le crime de blasphème ! Cet individu, nommé Samuel Paty, enseignait l'histoire en collège et avait osé montrer à ses élèves – à des enfants !... – des caricatures ridiculisant notre Prophète (que le Salut et la Bénédiction soient sur lui). Ce crime avait été révélé sur les

réseaux sociaux (c'est important, j'y reviendrai) et un membre du bureau du Conseil des imams de France, Abdelhakim Sefrioui (qu'Allah le bénisse !), avait même entamé une action publique à l'encontre de l'ignoble blasphémateur.

Dans notre Noble Coran, il est écrit : « *Ceux qui offensent Allah et Son messenger, Allah les maudit ici-bas comme dans l'au-delà et leur prépare un châtement avilissant* » (Sourate 33 : 57). C'est pourquoi, dans de nombreux pays, la loi islamique punit de mort les blasphémateurs. En effet, deux mille ans avant la Révélation faite à notre Prophète (que le Salut et la Bénédiction soient sur lui), ce châtement avait déjà été prescrit dans la loi établie par le prophète Moussa (Moïse, en français), car Allah le Très-Haut a dit : « *Nous avons donné à Moussa le Livre et le Discernement afin que vous soyez guidés* » (Sourate 2 : 53). Le Livre, c'est la Torah (2), qui contient la loi d'Allah (que les Juifs appelaient Yahveh). Et cette loi est claire : « *Celui qui blasphèmera le nom de Yahweh sera puni de mort : toute l'assemblée le lapidera. Étranger ou indigène, s'il blasphème le nom sacré, il mourra* » (Lévitique 24 : 15-16). Notre frère Abdellakh Anzorov n'a donc fait qu'accomplir la loi d'Allah, et il l'a totalement assumé en écrivant : « *De Abdullah le serviteur d'Allah, à Macron le dirigeant des infidèles, j'ai exécuté un de tes chiens de l'enfer qui a osé rabaisser Muhammad* ». Je n'aurais pas su mieux dire !

Ce devoir étant accompli, notre frère Abdellakh Anzorov est mort en héros. Non pas « victime de son héroïsme » – comme des mécréants l'ont dit, lamentablement, d'un certain gendarme qui s'était témérairement opposé à notre djihad il y a deux ans – non, il est mort en vrai héros, face à l'ennemi plutôt que de se rendre. Et c'est en héros qu'il a été accueilli dans les Jardins d'Éden, car il est écrit : « *Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus, et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée* »

(Sourate 3 : 169-170). « *C'est aux pieux qu'appartient, en vérité, la meilleure retraite, les Jardins d'Éden, aux portes ouvertes pour eux, où, accoudés, ils demanderont des fruits abondants et des boissons. Et auprès d'eux seront les belles au regard chaste, toutes du même âge. Voilà ce qui vous est promis pour le jour des comptes* » (Sourate 38 : 49-53). En vérité, Abdellakh, quel bonheur est le tien !

« *Voilà ! Alors que les rebelles auront certes la pire retraite, l'Enfer où ils brûleront. Et quel affreux lit !* » (Sourate 38 : 55-56), car c'est bien ce qui attend les blasphémateurs et autres mécréants, ennemis de l'islam !... Pendant ce temps, les kouffars, sur les places publiques, se serrent les uns contre les autres comme des moutons apeurés, avec leurs petits masques sur leurs petits museaux, et à la main des pancartes ridicules : « *Je suis prof* », « *Je suis Samuel* »... Tandis que leurs dirigeants, plus hypocrites les uns que les autres, font concours de déclarations outrées cachant mal leur impuissance, ce dont ils sont d'ailleurs parfaitement conscients : leur adhésion aux thèses européistes et mondialistes leur interdit de s'opposer à l'immigration musulmane d'où qu'elle vienne, et ils ne pourront ensuite que se plier à nos exigences pour essayer de sauvegarder la paix civile – le point de non-retour est déjà atteint.

Nous sommes donc maintenant en mesure d'imposer la loi d'Allah dans la sphère publique. Châtier de temps à autre un média blasphémateur comme nous l'avons fait en janvier 2015 (Charlie Hebdo), c'est très bien mais cela ne suffit plus. Il faut que, dans tous les organismes publics (médias, enseignement, etc.) chaque mécréant prenne conscience qu'il doit craindre la loi d'Allah parce que notre communauté va se donner les moyens de la faire respecter en tous temps et en tous lieux, ce qui est maintenant très faisable. Je vous l'ai fait remarquer en effet, le blasphème de Samuel Paty a d'abord été dénoncé par des croyants (qu'Allah les bénisse !) sur les réseaux sociaux : c'est sur eux que nous devons fonder une action

systematique. C'est pourquoi, sur ma proposition, le Collectif des associations de femmes françaises en niqab a décidé de créer une nouvelle structure : le Réseau islamique pour le signalement des infidèles blasphémateurs (Risib), dont j'ai accepté d'assumer la coordination.

Le Risib aura pour but de regrouper des croyants internautes impliqués dans la vie publique (parents d'élèves, associations diverses, etc.) pour dénoncer tous les actes ou discours blasphématoires ou contraires à nos croyances. De telles perfidies se commettent souvent en milieu scolaire, par exemple la théorie mensongère de « l'évolution », ou encore l'histoire mensongère de la prétendue « Shoah » ou du prétendu « génocide arménien », mais on les trouve aussi dans les médias. Lorsqu'un cas sera bien documenté, il appartiendra aux croyants d'en faire le signalement à l'un des imams responsables du réseau. Les suites à donner dépendront des circonstances, l'idéal étant d'obtenir, grâce à un scandale sur Internet, la révocation du coupable (ou sa démission par peur du châtement). La peine de mort (décidée par une fatwa) devrait être réservée aux blasphèmes les plus graves – mon mari nous a affirmé qu'il se faisait fort de recruter, dans différentes mosquées, des jeunes combattants qui seraient prêts à exécuter la sentence.

Je terminerai par un autre projet, en relation avec l'école, qui me tient à cœur. Le Président Macron, qui fait tout ce qu'il peut pour nous être utile, a récemment plaidé pour « enseigner davantage la langue arabe à l'école », car « notre jeunesse est aussi riche de cette culture plurielle » – que c'est bien dit ! Cela est un premier pas tout à fait louable, mais insuffisant. Le but à atteindre maintenant est l'enseignement de l'arabe obligatoire en première langue, dès l'école primaire, par la lecture de notre Noble Coran. Certes, le ministre Jean-Michel Blanquer risque d'être un peu réticent, mais je compte beaucoup sur l'appui de Jack Lang pour persuader Emmanuel Macron de passer par dessus l'avis de

son ministre. Quant au bon peuple gaulois, on lui dira que c'est pour favoriser le « vivre-ensemble » et il trouvera ça très bien. Je vous l'affirme, chers frères et sœurs, le temps est proche où la loi d'Allah va dominer la France !

Allahu akbar !

Que la Paix et la Bénédiction d'Allah Le Très-Haut soient sur vous et sur tous ceux qui suivent le chemin droit jusqu'au Jour du Jugement Dernier.

Leïla ADJAUD, présidente du directoire du Collectif des associations de femmes françaises en niqab (Caffen), et coordinatrice du Réseau islamique pour le signalement des infidèles blasphémateurs (Risib).

1 – Riposte Laïque, 24 mars 2020 :
<http://ripostelaique.com/allah-est-grand-il-a-envoye-le-coronavirus-contre-les-mecreants.html>

2 – La Torah est l'ensemble formé des cinq premiers livres de la Bible : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome.

Leïla Adjaoud